

Nombre de délégués élus au Comité Syndical : 50
Délégués présents : 26
Absents : 24

Vote(s) pour : 28
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 2

Date de convocation : 9 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 mars 2015

** * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 16 décembre 2014

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 12 juin 2014,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 16 décembre 2014, transmis par le Syndicat mixte du SCoTAM, par courrier, le 2 février 2015, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical est soumis pour adoption lors d'une prochaine séance,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 16 décembre 2014 et qui a été transmis par courrier, le 2 février 2015, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 MARS 2015
Le Président



Monsieur Henri HASSER